



SNUipp-FSU 03
2 rue des conches
03100 Montluçon

Directeur de la publication : Jérémie MAUREL - ISSN 12577952 CPPAP 0615S07513 Prix au numéro 1 €

DOULEUR, INDIGNATION ET VIVRE ENSEMBLE

Indignation, effondrement, incompréhension... les mots venaient difficilement après les horribles attentats qui ont visé la rédaction de Charlie Hebdo, une policière municipale à Montrouge et l'hypermarché casher de la Porte de Vincennes.

Des millions de citoyens ont rendu hommage partout en France aux victimes. Les militants du SNUipp-FSU y ont partout participé dans un cadre syndical unitaire large.

Nous saluons le travail accompli par les fonctionnaires et rendons hommage à celles et ceux qui ont payé de leur vie le déroulement de ces drames.

Mais après la stupeur et l'indignation, doit venir le temps de la réflexion et de la réaction collective.

Le SNUipp doit y prendre sa part, aux côtés de tous les acteurs du monde éducatif, et de toutes celles et ceux qui souhaitent défendre la démocratie et construire une société plus juste.

En premier lieu, nous devons refuser collectivement et très fermement l'antisémitisme, le racisme, la xénophobie et affirmer notre volonté de vivre ensemble, enrichis par notre diversité.

Ensuite, éviter toutes les tentatives d'amalgame et de stigmatisation qui exacerberaient encore davantage tous les fanatismes ou obscurantismes.

Enfin, discuter, débattre, s'opposer, mais aussi se comprendre, sans renoncer à nos valeurs ou à nos convictions, mais dans le respect de chacun.

Notre société toute entière doit « remettre sur le métier l'ouvrage ». Peut-être s'était-elle un peu assoupie... Nous devons conduire ces réflexions avec toutes les générations, avec toutes les citoyennes et citoyens. Cela implique aussi de refuser les mesures liberticides et de mettre un terme aux politiques d'exclusion au profit de vraies politiques d'emploi, de logement et d'éducation permettant à chacun de trouver sa place dans la société.

Liberté, égalité, fraternité, laïcité sont des principes fondamentaux et fondateurs de notre République qui n'existent que s'ils sont défendus.

Le SNUipp-FSU 03 s'impliquera comme il l'a toujours fait dans ce challenge essentiel, à tous les niveaux, et dans un cadre syndical large.

C'est le modeste hommage que nous pouvons rendre à celles et ceux qui ont payé de leur vie le tribut de cette haine de la liberté.

Jérémie MAUREL

- P. 1 : Edito / Sommaire
- P. 2 : Résultats des élections 2014
Éducation prioritaire
- P. 3 : Débutants dans le métier
AVS / AESH
- P. 4 : Projet de convention territoriale
Retraités et actifs, même combat
- P. 5 : Le SNUipp FSU 03 dans les
Instances paritaires
- P. 6 : Agenda / Contact / RESF /
Adhérez !

Illustration de CHARB fin des années 90
pour une revue de la FSU



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014 : LES RESULTATS

Au plan national, malgré une légère baisse de ses voix, le **SNUipp-FSU** conserve sa place de **syndicat majoritaire dans l'Éducation Nationale**, loin devant les autres organisations syndicales. Les conditions du vote n'étaient pas favorables à une participation de l'ensemble des personnels (55% d'abstention) et la FSU s'est adressée au Ministre pour dénoncer les difficultés engendrées par ce vote électronique (multiplication des adresses et mots de passe, transmission des identifiants...).

Résultats CAPD		
Liste	Résultat	Sièges
SNUipp FSU	45,09%	4
SE UNSA	28,72%	2
SGEN CFDT	4,61%	
FO	6,25%	
SUD EDUCATION	10,42%	1
CGT	4,91%	

Résultats CTSD		
Liste	Résultat	Sièges
FSU	35,14%	4
UNSA	24,64%	3
SGEN CFDT	7,10%	1
FNEC-FP-FO	11,71%	1
SUD EDUCATION	6,52%	
CGT	6,81%	
SNALC-SNE	7,33%	1
SNPTES	0,75%	

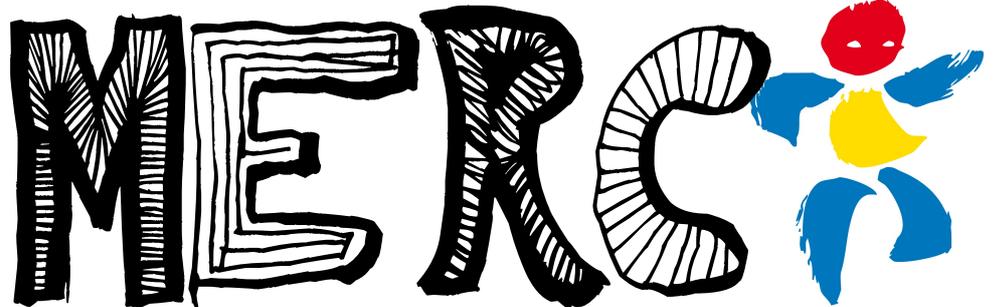
Pour ce qui est de notre département, le **SNUipp-FSU 03 est sorti conforté dans ses positions au sein des instances paritaires départementales.**

Dans l'Allier, nous consolidons, grâce à nos **4 sièges en CAPD et CTSD**, notre implantation départementale.

C'est le résultat d'un travail de terrain quotidien, d'une proximité de nos représentants et d'une construction collective des luttes. Mais aussi de la confiance que vous nous avez témoignée pendant les trois années passées.

Nous tenons sincèrement à remercier toutes celles et ceux qui ont participé au scrutin.

Avec un score de 45,09 % à la CAPD de l'Allier, vous nous avez placés en tête des organisations syndicales représentées dans cette instance.



Cela nous conforte dans notre projet pour l'école conjuguant réussite de tous les élèves, amélioration et revalorisation de la condition enseignante.

Rémi PUZENAT

ÉDUCATION PRIORITAIRE : LE COMPTE N'Y EST PAS

Dès les annonces des priorités nationales on pouvait se douter que la réforme de l'éducation prioritaire n'en serait pas vraiment une... et ces priorités ont été respectées dans l'Allier: recentrage sur les quartiers prioritaires des villes et abandon des dispositifs dans le rural... On déshabille Pierre pour habiller Paul...

En secteur rural, il ne reste plus que le secteur de Lurcy-Levis : trois collèges sortent du dispositif avec leurs écoles rattachées (Le Mayet de Montagne, Dompierre et Tronget)

En secteur urbain, certains pôles se trouvent renforcés d'autres non....

Montluçon garde ses deux collèges ex ECLAIR qui deviennent REP+ (Jean Zay et Jules Verne), mais trois écoles sortent du dispositif...

Sur Moulins le collège Emile Guillaumin reste en REP avec ses quatre écoles rattachées, mais les écoles d'Yzeure (Jacques Prévert, maternelle et élémentaire) sortent...

Seul le secteur de Vichy est conforté, malgré la sortie des écoles de Bellerive : Le collège Constantin Weyer de Cusset reste en REP avec les écoles Liandon, Lucie Aubrac et les Darcins. Il y a un renforcement en centre ville avec l'entrée de l'école Sévigné Lafaye, et le maintien de Paul Bert, un deuxième collège est labellisé REP: le collège Jules Ferry avec les écoles du quartier des Ailes.

Il reste encore beaucoup d'incohérence : une école élémentaire a été classées en REP, mais pas l'école maternelle correspondante. Les collègues travaillant dans les écoles et collèges qui n'ont pas été gardés en éducation prioritaire n'ont pourtant pas l'impression que la difficulté scolaire a diminué dans leurs établissements....

Il ne faut pas réduire non plus l'éducation prioritaire à un simple classement. Il faudrait aussi accorder aux réseaux des moyens accrus pour faire face aux difficultés : moyens de remplacement, postes supplémentaires afin de généraliser le « plus de maîtres que de classes » et diminuer le nombre d'élèves par classes, subventions plus importantes pour les projets innovants. Il faudrait pour cela un effort budgétaire beaucoup plus conséquent !

Jean-Louis Brisot

DEBUTANT DANS LE METIER DE PROFESSEUR DES ECOLES : DES PAROLES ET DES ACTES...

Un an après la mise en place des ESPE, de la réforme des concours et de la formation, le bilan est toujours très négatif : pas de cadrage national réel, inégalités en termes de volumes et de contenus de formation, absence de moyens suffisants pour faire fonctionner les ESPE, peu de place accordée aux maîtres formateurs...

Cette année, deux systèmes, l'un et l'autre insatisfaisants, coexistent :

Pour les PES (**Professeurs des Écoles Stagiaires**) lauréats du concours dit : « ancienne version », c'est l'impression d'abandon qui prédomine : une année à temps plein en classe avec beaucoup trop peu de temps de formation à l'ESPE, ou d'échange avec les autres stagiaires, avec leurs tuteurs ou des maîtres formateurs.

Pour les FSE (**Fonctionnaires Stagiaires Étudiants**) issus du concours rénové, on est très loin du compte ! Alors que les débutants avaient obtenu le classement à l'échelon 3, le nouveau système a rétabli les stagiaires au 1er échelon.

Ensuite, alors que le ministère insistait sur une « formation adaptée » aux besoins des stagiaires, on constate aujourd'hui qu'il n'en est rien. Les FSE déjà titulaires du Master 2 Métiers de l'Enseignement sont à 100% en classe sans formation complémentaire, tandis que ceux qui ont déjà un autre Master 2 doivent suivre le Master 2 MEEF.

Dans les faits, les moyens alloués n'étant pas à la hauteur de l'ambition affichée, l'ESPE gère donc l'équilibre des groupes en fonction de ses moyens humains et n'est pas en mesure d'offrir le parcours individualisé indispensable à l'entrée dans le métier.

Par ailleurs, alors qu'il est évident qu'il est plus compliqué et chronophage pour un débutant de préparer sa classe, on leur demande en plus des cours à l'ESPE (qui se sont prolongés durant les vacances de la Toussaint) de rendre des travaux réguliers, de passer des partiels, mais aussi de rédiger un mémoire. Cette quantité de travail demandée est excessive et conduit aujourd'hui à l'épuisement des stagiaires.

Pour le SNUipp-FSU 03, il est urgent de remettre à plat la question de la formation pour que les stagiaires puissent apprendre le métier dans de bonnes conditions et que les formateurs aient les moyens d'assurer correctement leurs missions. A l'heure de la refondation de l'école et de la promotion de l'évaluation positive et de la bienveillance, il paraît problématique qu'un **grand nombre de débutants ne se sentent pas suffisamment formés** pour la gestion quotidienne de la classe et ressentent une **pression évaluative** très importante de la part de l'Education Nationale et de l'ESPE.

Jérémie MAUREL

AVS → AESH : UNE LETTRE DE PLUS, DU SALAIRE EN MOINS

Les Auxiliaires de Vie Scolaire sont, depuis cette rentrée, devenus les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap. Ce nouveau contrat leur permettrait d'être « CDIsables », CDIsation soumise à conditions. En tout cas, c'est l'affichage qui en est fait.

Mais depuis septembre, les personnels concernés déchantent. En effet, les erreurs, approximations et gestion hasardeuse de leur affectation, contrat et payes n'ont fait qu'accentuer le malaise dû à une importante baisse de rémunération.

Désormais, avec ce nouveau contrat, c'est « travailler autant pour gagner moins » : en faisant autant d'heures qu'avant sur les semaines scolaires, ils/elles perçoivent aux alentours des 800€ dans le meilleur des cas ! Déductions faites des frais (repas, transports...), il ne reste à un-e AESH que l'équivalent du RSA.

Devant une telle injustice, ces personnels se sont mobilisés le 26 novembre dernier et ont été reçu par le DASEN, accompagnés notamment par la FSU et le Snuipp-FSU03.

A cette occasion, il leur a été promis que les rémunérations seraient revues à la hausse moyennant des avenants à leur contrat pour y inclure des missions autres comme l'aide administrative à la direction.

Suite à la RIS du 13 janvier, il s'avère que seules 3 AESH auraient reçu de tels avenants dont une verrait ses heures portées au nombre de 41 !

Le compte n'y est pas, le combat continue donc pour une reconnaissance du métier avec une rémunération digne de ce nom que seule permettrait la création d'un cadre d'emploi de fonctionnaire !

BULLETIN DE PAYE
MOIS DE AOUT 2014

NET À PAYER 886,74 €

BULLETIN DE PAYE
MOIS DE SEPTEMBRE 2014

NET À PAYER 592,76 €

BULLETIN DE PAYE
MOIS DE OCTOBRE 2014

NET À PAYER 711,32 €

Nicolas SEM

PROJET DE CONVENTION TERRITORIALE ALLIER

Lors de son déplacement dans l'Allier, Madame la ministre de l'Education Nationale annonçait que la convention en cours de discussion entre l'Inspection d'Académie, le Conseil général et les associations d'élus serait appliquée...

Le SNUipp-FSU 03 affirme qu'on ne peut se satisfaire d'un « moratoire » éventuel sur les suppressions de postes, qui plus est soumis à l'obligation de signer un « contrat », alors même que ce sont des créations de postes qui sont nécessaires, notamment pour les Rased, les remplaçants, ou pour le dispositif "plus de maîtres que de classes", en particulier dans les écoles en Éducation Prioritaire. D'autant que ce projet intervient précisément au moment où la baisse des effectifs marque un coup d'arrêt.

Par ailleurs, sous couvert de la protection de la ruralité, c'est la « diminution de la proportion d'écoles de 1 à 3 classes » qui est programmée par ce projet ce qui voudrait dire fermeture d'environ 35 écoles en 3 ans, et la création de nouveaux RPI, sans prendre en compte les investissements faits par les petites communes concernées ni le rallongement conséquent des temps de transport engendré pour les enfants des zones concernées.

Ce projet de convention, à l'instar de ceux déjà mis en route dans d'autres départements ruraux, ne saurait être séparé de la réforme territoriale en cours. Et la logique de « contractualisation » vient s'opposer au principe même d'éducation « Nationale », faisant craindre une possible territorialisation de l'école publique

À l'initiative de la FSU, les organisations syndicales de l'enseignement CGT, FO, FSU et SUD ont donc signé un tract commun réaffirmant notre opposition commune au projet de convention piloté par le Conseil Général. Celui-ci a été diffusé à l'attention des Maires et élus réunis pour l'Assemblée Générale des Maires ruraux de l'Allier, à laquelle étaient présents Madame la Rectrice, Monsieur le Directeur Académique de l'Allier et Monsieur le vice-président du Conseil Général de l'Allier.

Résultat du vote de l'assemblée générale concernant le projet de convention territoriale :
95 votes CONTRE, 52 votes POUR et 13 abstentions.

Ce résultat nous fait dire que le projet de convention territoriale ne pourra pas être appliqué à la rentrée prochaine.

L'État voudrait contractualiser partout pour faire assumer par les élus locaux la mise en œuvre des restrictions budgétaires, en présentant comme autant de privilèges accordés moyennant « contrat » des satisfactions partielles ou illusives. Il faut faire savoir dans toute la France qu'une autre logique, celle de l'égalité et de la démocratie, peut et doit prévaloir.

Nous nous félicitons d'être, dans l'Allier, le premier département où l'action syndicale unitaire a fortement contribué à empêcher la mise en œuvre de ce type de « contrat » alors que, dans le même temps, le Rectorat a confirmé la dotation de poste pour la rentrée prochaine.

Jérémie MAUREL

RETRAITÉS ET ACTIFS, MÊME COMBAT !

Pas de revalorisation des pensions de retraites, pas d'augmentation de la valeur du point d'indice et pas d'augmentation de salaires pour les enseignants.

Si l'on ajoute les remboursements de médicaments qui se poursuivent, les augmentations massives qui viennent d'intervenir au 1er janvier (tarifs postaux, SNCF, gaz, électricité, etc...) c'est une baisse du pouvoir d'achat pour tous...actifs et retraités sont logés à la même enseigne !



Les retraités se sont mobilisés dans le cadre d'une large intersyndicale (seules l'UNSA et la CFDT étaient absentes) le 3 juin 2014 en manifestant à Paris, le 30 septembre, en se rassemblant dans toute la France, et projettent une nouvelle action en avril. Il est hors de question d'accepter cette situation !

Les enseignants du premier degré ont reconduit les 4 sièges pour le SNUIPP-FSU en commission paritaire dans l'Allier, lors des élections professionnelles de décembre 2014, renouvelant ainsi la confiance qu'ils ont en leurs délégués.

Une autre preuve de confiance et de soutien, c'est la SYNDICALISATION.

C'est pourquoi je m'adresse à tous ceux, actifs et retraités, qui n'ont pas encore fait le geste de l'adhésion pour l'année scolaire 2014-2015: il n'est pas trop tard !

Jeannine LAVEDRINE

SNUIPP FSU 03 ET FSU 03 DANS LES INSTANCES PARITAIRES

CAPD

La Commission Administrative Paritaire Départementale est présidée par le DASEN. Elle statue sur l'ensemble des questions concernant les personnels.

Elle est consultée pour les titularisations, l'avancement d'échelon ou de grade, en matière disciplinaire, de disponibilités à la demande des personnels, de détachement et de réintégration, de notation, d'avancement, licenciement, mouvement, stages, listes d'aptitude, réadaptation, réemploi, congés de formation.

Vos représentants du SNUipp-FSU 03 :

Titulaires : **Lucette FONTVERNE**
Rémi PUZENAT
Stéphanie FEITH
Mireille MICHARD

Suppléants : **Nicolas SEM**
Valérie BARDET
Jean-Louis BRISOT
Marie-Josée REMONT

CDEN

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale

Il peut être consulté ou donner des avis dans tous les domaines concernant l'organisation et le fonctionnement du service public d'enseignement dans le département. Il réunit le préfet, le DASEN, des représentants des communes, du département, de la région, des représentants du personnel et des représentants des usagers (parents, associations...).

Vos représentants du SNUipp-FSU et de la FSU 03 :

Titulaires : **Vincent PRESUMEY (SNES-FSU)**
Nicolas SEM
Stephane ZAPORA (SNES-FSU)
Thierry CHAUDIER (SNEP)

Suppléants : **Juliette GRAND (SNES-FSU)**
Rémi PUZENAT
Valérie BARDET
Jérémie MAUREL

CHSCTD

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental est présidé par le DASEN.

Le rôle de ce comité est de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Vos représentants du SNUipp-FSU et de la FSU 03 :

Titulaires : **Vincent PRESUMEY (SNES-FSU)**
Sandrine MONIER
Laure GEBEL (SNUACTE)
Jérémie MAUREL

Suppléants : **Jean-claude JAVION (SNES-FSU)**
Juliette GRAND (SNES-FSU)
Véronique GRUMEAUX (SNUACTE)
Rémi PUZENAT

CTA

Le Comité Technique Académique est présidé par le Recteur.

Il est compétent pour l'organisation et le fonctionnement des établissements des 1er et 2nd degrés ainsi que pour les questions communes à l'organisation de ces établissements et des services administratifs, situés dans l'académie concernée.

Vos représentants du SNUipp-FSU et de la FSU 03 :

Titulaires : **Patrick LEBRUN (SNES-FSU)**
Sandrine MONIER
Stéphane ZAPORA (SNES-FSU)

CTSD

Le Comité Technique Spécial Départemental est présidé par le DASEN.

Il est compétent pour est compétent l'organisation et le fonctionnement du service des écoles et des collèges dans le département, la carte scolaire, le plan de formation continue.

Vos représentants du SNUipp-FSU et de la FSU 03 :

Titulaires : **Nicolas SEM**
Juliette GRAND (SNES-FSU)
Jérémie MAUREL
Vincent PRESUMEY (SNES-FSU)

Suppléants : **Rémi PUZENAT**
Laure GEBEL (SNUACTE)
Valérie BARDET
Thierry CHAUDIER (SNEP)

Commission Consultative Paritaire des non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement

Elle est obligatoirement consultée pour les licenciements (après période d'essai) et les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme. Elles peuvent aussi être consultées sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires.

Vos représentants du SNUipp-FSU et de la FSU 03 :

Titulaires : **Catherine ERHARD (SNES-FSU)**
Suppléants : **Frederick PARIS**

Commission de réforme

Elle est présidée par le Préfet.

Elle donne un avis sur l'imputabilité au service d'un accident du travail, ou d'une maladie (entraînant un congés longue maladie ou longue durée) et le taux d'invalidité qui en découle.

Vos représentants du SNUipp-FSU 03 :

Titulaires : **Jean-Louis BRISOT**

AGENDA



Mercredi 4 février :
Groupe de travail Education
Prioritaire 1er degré

Samedi 7 février :
Réunion RESF
à Tronget à 14h30

Mardi 17 février :
Date limite de demande de
congé formation professionnelle

Mercredi 18 février :
Date limite de demande de DIF
(Droit individuel à la formation)

Lundi 23 février :
CHSCT
à Yzeure à 14h00

Lundi 9 mars :
Résultat des permutations
nationales informatisées

Mardi 10 mars :
Information syndicale AVS/AESH
à Tronget de 10h à 13h

Mercredi 11 et Jeudi 12 mars :
Conseil National SNUipp FSU

Mardi 24 mars :
CAPD
à Yzeure

Lundi 30 mars :
Réunion du groupe d'affectation
sur poste adapté
à Clermont

CONTACTS

MONTLUCON

Cédric BOUCHET
Sandrine MONIER
Rémi PUZENAT

2 rue des Conches
03100 MONTLUCON

04 70 03 85 90
snu03@snuipp.fr

MOULINS

Valérie BARDET
Lucette FONTVERNE

42 rue du Progrès
03000 MOULINS

04 70 44 38 32
snuipp03.moulins@wanadoo.fr

VICHY

Jérémie MAUREL
Nicolas SEM

Bourse du travail
03200 VICHY

04 70 97 78 91
Snuipp.vichy@wanadoo.fr

RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERES



Le réseau Education Sans Frontières est un réseau d'associations, de syndicats, d'individus dont fait partie la FSU. Sa vocation est de défendre les enfants scolarisés et leurs familles sans papiers.

Vous pouvez suivre l'actualité de RESF en consultant le site <http://www.educationsansfrontiere.org> et contacter le réseau dans l'Allier en envoyant un courriel à resf03@gmail.com

Le SNUipp FSU 03 sur internet :
<http://03.snuipp.fr>

Le SNUipp FSU sur
Facebook :
Snuipp Fsu Allier

Je me syndique en ligne !
<https://adherer.snuipp.fr/03>

adhérer au SNUipp-FSU



Vous voulez un syndicat offensif et constructif ?
Vous voulez être représenté(e) dans les différentes instances ?
Vous voulez des interlocuteurs disponibles et au contact des réalités de terrain ?
ADHEREZ !
(66% du montant de votre cotisation est déduite de vos impôts)



Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL)
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp FSU. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au :
SNUipp FSU 03 – 2 rue des Conches 03100 MONTLUCON